

CMQ-68400-001

**RAPPORT À LA
TABLE GOUVERNEMENTALE AUX AFFAIRES TERRITORIALES
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE À L'OCCASION DE LA
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA
RÉGION ADMINISTRATIVE RÉVISÉE DE L'ESTRIE
POUR CANTONS-DE-L'EST**

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 21.4.6 DE LA
LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION
(RLRQ, c. M-22.1)**

**Par M^e Alain R. Roy, LL.M.
Juge administratif et membre**

29 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

A. Introduction.....	1
B. Processus de consultation publique	1
Premier volet : consultation écrite	1
Deuxième volet : consultations publiques virtuelles	2
C. Explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie »	3
D. La région administrative	5
E. Compte-rendu des opinions exprimées par le public.....	6
Sommaire	6
Principaux arguments au soutien des opinions	7
Arguments en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est »	7
Arguments en faveur de l'appellation « Estrie »	9
F. Bilan de la consultation.....	10
G. Remerciements	12
H. ANNEXE.....	13

A. Introduction

Le 24 novembre 2021, la Commission municipale du Québec a reçu le mandat de la Table gouvernementale aux affaires territoriales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de tenir une consultation publique concernant une demande formulée par la Table des MRC de l'Estrie afin de remplacer la dénomination de la région administrative de l'Estrie pour Cantons-de-l'Est (ci-après : la région administrative).

Cette demande origine notamment de l'intégration à la région administrative des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska au mois de juillet 2021, toutes deux faisant alors partie de la région administrative de la Montérégie (région 16).

Le présent rapport dresse un compte-rendu de cette consultation. Il est divisé en cinq parties.

Tout d'abord, le rapport présente les principales formalités accomplies pour l'organisation de la consultation et les formalités qui ont dû être adaptées pour tenir compte du contexte de la pandémie de la COVID-19.

Par la suite, une explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie » est présentée dans le but de mieux comprendre leur signification.

Suivra par la suite une description de la région administrative 05 depuis sa création en 1966.

Enfin, nous présenterons les opinions et représentations distinctes formulées par les différents intervenants et organismes qui ont participé à la démarche ainsi qu'un bilan de l'exercice de consultation publique.

B. Processus de consultation publique

Afin de favoriser et soutenir la participation des citoyens et des organisations intéressées dans un contexte de restrictions relatives à la pandémie de la COVID-19, la Commission a pris les dispositions nécessaires pour mettre en place une méthode alternative flexible capable de rejoindre un maximum de citoyens et intervenants.

Ainsi, la Commission a opté pour une consultation organisée en deux étapes.

Premier volet : consultation écrite

Tout d'abord, la Commission a invité le public intéressé à soumettre par écrit leurs observations.

Les personnes ont pu s'exprimer soit en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de la Commission, soit en déposant un mémoire de plus grande envergure.

La population a été jointe selon divers moyens, notamment par le biais des avis publics dans les journaux, repris dans les publications électroniques des municipalités du territoire de la région administrative (y compris celles nouvellement incluses au mois de juillet 2021).

La période de consultation écrite s'est déployée du 9 décembre 2021 au 4 février 2022.

Au total, la Commission a reçu 423 opinions et 33 mémoires provenant d'autant de citoyens et d'organismes publics ou privés. Tous ces documents ont été rendus publics et disponibles en ligne sur le site de Commission au fur et à mesure qu'ils ont été reçus.

Deuxième volet : consultations publiques virtuelles

La population de toute la région administrative a été invitée à participer à des audiences publiques qui allaient se tenir en mode présentiel ou en salle virtuelle.

Ainsi, une audience virtuelle de type « Zoom » s'est tenue le 23 février 2022, tandis que des consultations publiques se sont tenues en mode présentiel dans les villes de Sherbrooke (14 mars 2022), de Lac-Mégantic (17 mars 2022) et de Granby (22 mars 2022). Les personnes intéressées à exprimer leurs observations devaient s'inscrire au préalable. Certains participants ont aussi déposé leurs documents à cette occasion et d'autres, un peu plus tard.

Là encore, la population a été jointe via un avis public formel publié dans les journaux de la région et repris dans les publications électroniques municipales.

À cette démarche s'ajoute une très bonne couverture médiatique expliquant le processus de consultation ainsi que les modalités pour y participer.

Toutes ces audiences étaient accessibles aux spectateurs par le biais de la plateforme Zoom et de la chaîne YouTube, et ce, à partir du site Internet de la Commission. Évidemment, le public était aussi invité à assister aux rencontres lorsque celles-ci étaient offertes en mode présentiel.

Le tableau de la page suivante démontre de la participation des citoyens aux différentes consultations de même que le nombre de visionnements observés.

Il est intéressant de noter que presque la moitié des intervenants venus s'exprimer en personne ou en virtuel avait déjà formulé une opinion écrite au préalable; en effet, 33 personnes se sont exprimées en public alors qu'elles avaient déjà manifesté leur opinion par écrit, sur un total de 70, soit un peu plus de 47 % des cas.

Date	Nombre d'intervenants	Nombre de spectateurs
23 février 2022 (virtuel)	23	314 visionnements YouTube 15 spectateurs Zoom
14 mars 2022 (Sherbrooke)	24	234 visionnements YouTube
17 mars 2022 (Lac-Mégantic)	7	80 visionnements YouTube
22 mars 2022 (Granby)	16	123 visionnements YouTube
Total :	70	766 visionnements

C. Explication des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie »

Lors du déroulement des consultations publiques, le soussigné a estimé nécessaire de préciser le sens de ces deux vocables dans le but de bien saisir la démarche et de fournir aux intervenants un cadre propice à la réflexion et aux échanges.

À cette occasion, il fut mentionné que cet exercice était d'ordre informatif seulement. Il n'est pas sans intérêt ici de rappeler les faits saillants de cet exposé¹. Concernant le terme « Cantons-de-l'Est » :

- Il s'agit d'abord d'un mode de « tenure » des terres mis en place à partir de 1792. C'est donc une région d'abord et avant tout historique.
- Chacun des cantons (*township*) est regroupé en comté (12 au total).
- Les comtés servaient notamment à des fins électorales, de recensement et d'enregistrement des actes notariés.
- Le nom de ces anciens comtés est encore présent dans certains noms ou la mémoire collective (ex. la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford).
- Le territoire de cette vaste région s'étend bien au-delà de celui de la région administrative ou touristique. Elle couvre aujourd'hui certaines portions des régions administratives du Centre-du-Québec (ex. : Drummondville, Victoriaville, Saint-Louis-de-Blandford) et de Chaudière-Appalaches (ex. : Thetford Mines, East-Broughton, Tring-Jonction).
- Historiquement, le point cardinal « Est » était utilisé pour désigner ces *townships* qui étaient situés à l'Est de la colonie de l'époque, soit dans le Bas-Canada, par rapport à l'Ouest, soit dans le Haut-Canada (l'Ontario d'aujourd'hui).

¹ Les références bibliographiques sont omises, mais disponibles sur demande.

- [illegible]

Concernant le terme « Estrie »

- Mot créé en 1946 par M^{gr} Maurice O'Bready, historien et premier secrétaire de l'Université de Sherbrooke en 1954;
- À l'origine, ce mot avait été créé dans le but de remplacer l'usage du vocable « Cantons-de-l'Est »;

- Dans les faits, l'usage de ce vocable n'est officialisé qu'en 1981, soit au moment de la nouvelle dénomination de la région administrative.

D. La région administrative

La région administrative a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la division territoriale*² sous le vocable « Cantons-de-l'Est ».

À cette époque, on avait ainsi identifié la région administrative pour inclure la « métropole régionale » de Sherbrooke et le « centre intermédiaire » de Lac-Mégantic³.

Quant à la Ville de Granby, celle-ci était comprise dans la région administrative de Montréal.

On n'en connaît pas davantage pour ce qui concerne le territoire aujourd'hui connu comme la MRC de Brome-Missisquoi, la description de la région administrative de l'époque étant plutôt sommaire.

En 1981, le conseil des ministres adopte un décret par lequel, le nom de la région administrative est remplacé pour « Estrie »⁴. Le territoire de la région administrative demeure inchangé.

En 1987, à la suite de la création des municipalités régionales de comté à la suite de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁵, le gouvernement a adopté un décret visant à préciser le territoire des différentes régions administratives à partir de ceux des MRC qui faisaient partie de chacune de ces régions⁶.

La région administrative était alors désignée « Région 05 Estrie » et constituée des MRC suivantes :

- Le Granit;
- L'Or-Blanc (devenue la MRC des Sources en 2006);
- Le Haut-Saint-François;
- Le Val-Saint-François;
- Sherbrooke (ville-MRC);

² RLRQ, c. D-11.

³ Ce sont les expressions employées dans l'annexe au règlement adopté en vertu de cette loi.

⁴ *Décret 1493-81 concernant la désignation toponymique des régions administratives (05) et (08).*

⁵ RLRQ, c. A-19.1.

⁶ *Décret 2000-87 concernant la révision des limites des régions administratives du Québec*, (1987) 120 G.O. II., 120.

- Coaticook;
- Memphrémagog.

Le territoire de la région administrative 05 va demeurer le même jusqu'à l'intégration des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi le 7 juillet 2021⁷. Jusqu'à ce moment, ces deux MRC étaient alors représentées dans le territoire de la région 16, soit la Montérégie⁸.

E. Compte-rendu des opinions exprimées par le public

Sommaire

Le portrait global des 454 opinions exprimées (écrites ou de vive voix par les intervenants) est le suivant.

À noter que dans la compilation, nous avons tenu compte que 33 interventions faites en personne ont repris la position que leurs auteurs avaient exprimée par écrit.

ESTRIE	CANTONS-DE-L'EST	AUTRES NOMS	POSITION NEUTRE
168 (37,1 %)	273 (60 %)	8 (1,8 %)	5 (1,1 %)

Il ressort du présent processus de consultation que le nombre d'opinions exprimé en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est » est supérieur à celui exprimé en faveur de l'appellation « Estrie », tout en notant qu'il ne s'agit pas d'un exercice référendaire ni d'un sondage d'opinion.

Quant aux autres appellations proposées, on observe une certaine affection en faveur de l'appellation « Cantons de l'Estrie » (4 opinions), tandis que d'autres suggèrent un nom inspiré des cultures autochtones (2 opinions) ainsi que des noms originaux comme « Cantons du Sud », « Vauxcouleurs ».

Ce constat mérite toutefois une réflexion plus profonde et nuancée sur les motivations des citoyens et organismes à la base de leur choix, d'où l'utilité des deux prochaines sections.

⁷ Décret 961-2021 concernant une modification au décret numéro 2000-87 du 22 décembre 1987 concernant la révision des limites des régions administratives du Québec, (2021) 153 G.O. II, 4483.

⁸ *Id.*, ann. I, art. 10. Une nouvelle numérotation des régions administratives a eu lieu à la suite du décret 1389-89, (1989) 121 G.O. II., 5069.

Principaux arguments au soutien des opinions

Nous ferons ici mention des principaux arguments soulevés par les citoyens. L'exercice a pour objectif de dresser un portrait impartial de la consultation ainsi que les enjeux relatifs aux opinions exprimées de part et d'autre.

Le soussigné souhaite préciser qu'étant donné la nature de son mandat, il ne peut se prononcer sur la véracité ou le bien-fondé des arguments au soutien de l'un ou l'autre des vocables.

Arguments en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est »

Comme mentionné plus haut, la Commission a reçu 273 avis favorisant le changement du nom de la région administrative.

De façon générale, la majorité des opinions exprimées ont été surtout orientées autour des considérations économiques liées à l'utilisation du vocable « Cantons-de-l'Est » par les différents intervenants du monde touristique.

En effet, il en ressort clairement que le vocable « Cantons-de-l'Est » devrait être utilisé plutôt que celui d'« Estrie », puisqu'il constitue une image de marque de choix qui identifie la région, règle la problématique de la confusion dans l'identification de la région et affirme l'appartenance forte qu'éprouvent les citoyens sondés; du moins, ceux sondés dans l'étude de Vision attractivité ainsi que les témoignages rendus lors des consultations publiques.

L'image de marque

- Depuis 1996 la région est connue sous le vocable Cantons-de-l'Est. Cette image est positive et évoque les atouts de la région :
- Paysages pittoresques et distinctifs;
- Un riche patrimoine bâti hérité de l'histoire de la colonisation et de l'occupation des Cantons de l'Est;
- Région historique unique au Québec en raison de son mode d'occupation du territoire;
- Nombre et variété d'attraites touristiques et produits de niche;
- Carte de visite pour les visiteurs, passeport pour venir s'établir dans la région.

La promotion de la région au niveau national et international

- Maintenant que la région administrative comporte le même territoire que la zone touristique, on souhaite profiter de l'occasion pour uniformiser l'appellation de la région et ainsi éviter la confusion dans la manière de la désigner. À cet égard on a mentionné que cette confusion était nuisible aux efforts de promotion touristique de la région.

Le sentiment d'appartenance aux Cantons de l'Est

- Plusieurs intervenants ont invoqué les conclusions de l'étude de Vision Attractivité⁹ pour signifier le large sentiment d'appartenance des résidents à ce vocable. Selon l'organisme, « le nom Cantons-de-l'Est reflète le mieux le style de vie et la qualité de vie pour les résidents et les Québécois hors région », il « fait rêver et permet de mieux se différencier ».
- L'organisme concède toutefois que les deux vocables « suscitent la fierté des résidents de la région » et que « le nom Estrie est davantage associé à l'économie et aux services ». Enfin, l'étude mentionne que « 80 % des résidents de « l'ancienne » Estrie se disent tout aussi fiers d'appartenir à la région de l'Estrie ou des Cantons-de-l'Est. Les résidents des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska se disent quant à eux très fiers - à 86 % - d'appartenir à la région des Cantons-de-l'Est ». Pour ces motifs, l'étude conclut que « le nom Cantons-de-l'Est est le plus efficace pour attirer des résidents et des travailleurs dans la région. »¹⁰
- Enfin, tous les mémoires et opinions reçus de représentants de la communauté anglophone militent en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est », et ce, notamment au nom de l'histoire de la colonisation de cette région dès 1792. Pour eux, ce terme est nettement plus évocateur de cette réalité historique et dont les racines sont encore présentes de nos jours.

⁹ VISION ATTRACTIVITÉ, Le nom « Cantons-de-l'Est est le plus efficace pour attirer des résidents et travailleurs de la région, mémoire de l'organisme déposé à la Commission municipale du Québec, février 2022, et VISION ATTRACTIVITÉ CANTONS-DE-L'EST/ESTRIE, *Le nom le plus porteur pour l'attractivité de notre région, Résumé de l'étude sur le capital de marque – juin 2019*, 20 janvier 2022.

¹⁰ *Id.*, aux pp. 7-8.

Arguments en faveur de l'appellation « Estrie »

Dans un premier temps, la majorité des citoyens et organismes en faveur de ce choix ont encouragé le maintien de la situation actuelle et continué d'utiliser les deux appellations.

Les principaux arguments qui militent en faveur du *statu quo* sont les suivants :

- Les deux noms coexistent depuis longtemps et l'usage de l'un n'empêche pas l'usage de l'autre;
- Les coûts importants engendrés pour le changement du nom des différents organismes publics et privés, surtout en situation de pandémie.

D'autre part, plusieurs citoyens ont exprimé des réserves concernant la légitimité de la demande de changement de nom effectuée par la Table des MRC de l'Estrie au mois d'octobre 2019. Ces réserves ont été exprimées de la façon suivante :

- Le contexte politique municipal différent depuis les élections du mois de novembre 2021 apporte de nouvelles considérations quant à la démarche entreprise par cette Table d'élus;
- L'exercice mené par l'organisme Vision attractivité, révélerait des lacunes au plan méthodologique, de sorte que les résultats s'en trouvent affectés et partiels;
- La population de la région administrative n'a pas été consultée sur cette démarche de changement de nom, mis à part le présent exercice qui a une portée limitée dans le temps et l'espace, de sorte qu'il n'y a aucune tendance ni de consensus sur l'acceptabilité de ce projet;
- Certains intervenants ont exprimé leur étonnement du fait que la demande de changement de nom n'ait pas été traitée par la Commission de toponymie, l'organisme responsable en la matière. De façon particulière, ils ont mentionné que le contexte divisé quant au choix d'un nom pour la région administrative allait en opposition avec l'application des critères déterminés par cette Commission pour faire droit à une demande de changement de nom;
- Les MRC et municipalités locales n'ont pas exprimé d'opinion unanime en faveur de l'une ou l'autre des options et certaines ont choisi de ne pas présenter d'opinion.

Enfin, les différents arguments suivants ont été présentés au soutien de l'opinion des citoyens et organismes en faveur du mot « Estrie » :

- Depuis sa création en 1946 et surtout depuis le changement du nom de la région administrative en 1981, le toponyme Estrie a été

largement accepté et répandu dans la population en plus d'être très présent dans le nom d'entreprises, d'organismes ainsi que d'institutions publiques ou privées;

- Le mot Estrie est moderne puisqu'il évoque l'affirmation de la présence francophone dans un Québec francophone, une région ouverte sur le monde, accueillante, riche de son histoire marquée par l'histoire de son développement et de ses institutions;
- Le mot Estrie évoque particulièrement l'histoire de la présence francophone sur le territoire, venue s'installer à la suite de la période d'urbanisation et d'industrialisation de la région;
- Estrie est un mot joli, court, qui possède un beau gentilé et qui met en valeur l'histoire régionale autrement que par son passé colonisateur d'origine britannique et anglophone;
- L'unicité des territoires de l'Estrie et de la zone touristique ne doit pas être un motif pour ramener la région administrative à une simple réalité touristique. Celle-ci n'est qu'une variante du développement économique régional;
- Le nom d'une région n'est pas à lui seul un gage en faveur de l'attractivité de la région. Si elle est connue sous ce dernier vocable par les visiteurs, la décision de certains d'entre eux de s'y établir repose sur une foule d'autres facteurs comme sa situation géographique, les services publics offerts, les possibilités d'emploi, les opportunités de recherche et de développement, les institutions d'éducation, etc.;
- La région n'est pas simplement une marque de commerce. Elle est un milieu de vie d'abord et avant tout;
- Enfin, l'appellation « Cantons-de-l'Est » utilisée par Tourisme Cantons-de-l'Est est inexacte puisqu'il ne s'agit ici que d'une partie de la région historique des Cantons-de-l'Est.

F. Bilan de la consultation

Au terme de cette consultation, le soussigné désire partager les commentaires qui se doivent d'être soulignés.

Il faut mentionner tout d'abord, la grande qualité des opinions et mémoires soumis, de même que l'aisance avec laquelle les intervenants sont venus s'exprimer. Il est permis de croire que les citoyens ont eu l'opportunité de réfléchir sur la question et d'alimenter leurs réflexions à partir des différentes opinions et mémoires déposés au soutien de la position préconisée par les participants.

La grande majorité des personnes qui ont exprimé une opinion l'ont justifié notamment en raison de leur sentiment d'appartenance à leur région et le nom qu'ils utilisent pour la désigner. Le soussigné estime que cette évocation se situe au cœur du lien que les gens entretiennent à l'égard de leur milieu de vie. Il s'agit donc de considérations personnelles et subjectives qui méritent toute l'attention, la considération et le respect de la part du soussigné.

Nous avons pu constater qu'un bon nombre d'intervenants ont exprimé l'avis que l'utilisation des deux appellations peut continuer de coexister, à quelques nuances près :

- Pour les tenants de l'appellation Cantons-de-l'Est, celle-ci devrait aussi continuer de s'appliquer à la fois comme image de marque touristique favorable au développement économique de la région et c'est en raison de son attractivité que le nom de la région administrative doit adopter ce vocable;
- Pour ceux ou celles qui préconisent plutôt Estrie, ces derniers souhaitent que le nom de la région administrative conserve son nom actuel, mais que rien n'empêche que le vocable Cantons-de-l'Est continue à être utilisé comme image de marque distinctive pour le tourisme de la région administrative.

Concernant l'utilisation du gentilé Estrien ou Estrienne, une bonne proportion des intervenants sont d'avis qu'il s'agit d'un mot qui est joli, court et qui s'insère dans la réalité actuelle de la région, que celle-ci porte le nom de Cantons-de-l'Est ou d'Estrie.

Un autre point à considérer est le grand nombre de citoyens ayant fait référence à l'histoire de la région pour justifier leur choix. Encore là, les opinions exprimées par les intervenants sont nuancées selon le nom choisi:

- Ceux et celles en faveur de l'appellation Cantons-de-l'Est motivent leur opinion dans le souhait de reconnaître et mettre en valeur le passé distinctif de la région, notamment l'histoire de son peuplement, de ses institutions, de son patrimoine distinctif bâti et de la coexistence harmonieuse des anglophones et des francophones.
- D'autre part, les tenants du mot Estrie estiment que cette appellation rappelle aussi l'histoire de l'occupation du territoire par les francophones, attirés pour la plupart par l'industrialisation et plus tard, par l'attrait de la villégiature. Pour eux, le mot Estrie témoigne des efforts des francophones à faire leur, cette région longtemps réservée aux anglophones.

Un autre commentaire qui mérite d'être mentionné est la répartition géographique des personnes en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est » par rapport à ceux qui préconisent plutôt l'appellation Estrie. Il n'est pas surprenant de constater que l'appellation « Cantons-de-l'Est » semble beaucoup plus répandue sur les

territoires des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, tous deux intégrés à la région de l'Estrie au mois de juillet 2021. Les consultations tenues à Granby ont pu en témoigner.

Concernant le territoire de la MRC de Memphrémagog, les deux appellations semblent coexister, bien que les intervenants touristiques et politiques militent plutôt en faveur de l'appellation « Cantons-de-l'Est ».

Enfin, les opinions exprimées par les personnes et institutions du territoire situé au Nord-Est de la MRC de Memphrémagog semblent opter majoritairement pour l'appellation « Estrie ». Ce territoire est principalement constitué des MRC des Sources, du Granit, du Val-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke. Ce sont les constatations que le soussigné a pu faire au moment d'entendre la population aux consultations publiques de Sherbrooke et de Lac-Mégantic.

G. Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement le personnel de la Commission ainsi que madame Julie Fournier et monsieur Steve Turgeon, de la direction régionale de l'Estrie du MAMH pour le soutien et leur collaboration pendant tout le processus.

Alain R. Roy
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

H. ANNEXE

LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION PUBLIQUE

MRC

MRC de La Haute-Yamaska (non représentée)
MRC de Memphrémagog (non représentée)
MRC du Haut-Saint-François (Luc Cayer et Sylvie Bureau)

Municipalités locales

Austin (non représentée)
Richmond (non représentée)
Sherbrooke (Évelyne Beaudin)
Stoke (Luc Cayer)

Organismes et commerces

Association Gîtes Memphrémagog (Nicole Vincent)
Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » (Géraldine Lansiaux)
Destination Sherbrooke (Denis Bernier)
Intégration MI (non représentée)
Musée d'histoire de Sherbrooke (non représentée)
Parc de la gorge de Coaticook (Caroline Sage)
Ski Bromont.com (Claude Péloquin)
Société historique de Stanstead (non représentée)
Société historique du comté de Brome (Jim Manson)
Société nationale de l'Estrie (Étienne-Alexis Boucher)
Tourisme Bromont (Marie Allaire)
Tourisme Cantons de l'Est (Annie Langevin et Benoit Sirard)
Vision attractivité (Vanessa Cournoyer-Cyr)
Zoo de Granby (Samuel Grenier)

Citoyens

Allaire, Marie
 Allard, Jacques
 Allard, Monique
 Amsellem, Laura
 Anderson, Samuel
 Arminjon, Éric
 Arseneault-Dumais, Sarah
 Aspinall, Christine
 Auclair, Lauréanne
 Auclair, Marie-José
 Auclair, Yves
 Audet, Laurette
 Auger, Denis
 Bachand, Denis
 Bachand, Gilles
 Badger, Gérald
 Balleux, Jérémie
 Baron, Nadya
 Barrat, Vanessa
 Barter, Joël
 Basque, Jean-Marc
 Bastien, Pierre
 Beaton, Nancy
 Beaudin, Évelyne
 Beaudin, Jean
 Beaudoin, Lucie
 Beaulieu, Danielle
 Beauregard, André
 Beauséjour, Sylvain
 Bédard, Mélanie
 Bélisle, Rachel
 Béliveau, Danie
 Belleau, Camille
 Belleau, Jacqueline
 Bellefleur, Alex
 Belzile, Sylvie
 Benoît-Hutchins, Kenet
 Bérard, France
 Bergeron, Isabelle
 Bergeron, Bruno

Bergeron, François
 Bernard, Jacques
 Bernier, Denis
 Berthiaume, Maryse
 Berthiaume, Sylvie
 Bérubé-Lauzière, Yves
 Bilodeau, Lucie
 Bilodeau, Sylvain
 Blais, André
 Blais, Benoit
 Blais, Lucie
 Blais, Michel
 Blouin, Simon
 Boivin, Diane
 Boivin, Jean
 Boivin, Justine
 Bolduc, Marisa
 Bombardier, Jean-Philippe
 Bonneau, Denis
 Bordua, J. Pierre
 Bouchard, Michel
 Bouchard, Pascal
 Boucher, Claude
 Boucher (SNE), Étienne-Alexis
 Boucher, Pauline
 Bouffard, Danyel
 Bourassa, Marie
 Bourdages, Fabien
 Bourdages, Marie France
 Bourdages-Beaubien, Alexis
 Bourgault, Roxanne
 Bournival, Gilles
 Bourque, Ghislaine
 Bourque, Sylvain
 Bousquet, Sylvie
 Bouthillette, Jean
 Boutin, Marie-Claude

Boutin, Mario
 Breton, Katherine
 Breton, Michèle
 BretonMichel
 Brière, Amélie
 Brissette, Sébastien
 Brodeur, Hélène
 Brosseau, Pierre
 Brouillard, Denis
 Brouillette, Pierre-Luc
 Brunet, Nikol
 Bureau, Sylvie
 Cantin, Chantal
 Caron, Alain
 Carrier, Marie-Claude
 Carrier, André
 Carrière, Gilberte
 Carrière, Luc
 Cayer, Luc
 Chagnon, Sophie
 Chailler, Jean
 Champagne, Éric
 Champoux, Raymonde
 Charest, Julie
 Charest, Maude
 Charrette, Nicole
 Charland, Martin
 Charron, Daniel
 Charron, Jean
 Chassot de Florencourt, Marie-Christine
 Chevalier, Catherine
 Chevalier, Frédéric
 Claveria, Grégoire
 Cloutier, Virginie
 Collard, Gaétan
 Colmer, Geneviève
 Comeau, Denise
 Constantin, Julien
 Côté, Mélissa
 Côté, Olivier

Côté, Rose
 Côté, Sonia
 Côté, Sylvie
 Cournoyer, Édith
 Cournoyer-Cyr,
 Vanessa
 Courteau, Bernard
 Couture, Zoée
 Couvignou-Morin,
 Adèle
 Croteau, Yvonne
 Cyr, Michel
 Cyr, Robert
 D., Nancy
 Dagenais, Yvan
 Dalpé, Jean-Guy
 Dalpé, Micheline
 De Courval, Philippe
 Demers, Sylvie
 Dépault, François
 Depelteau, Pierre
 Deschênes, Louis
 Réjean
 Desharnais, Louis
 Desmarais, Julie
 Desmarais, Patrice
 Desmarais Letendre,
 Line
 Desrosiers, Claudia
 Dion, Jean-Philippe
 Dion, Marie-Elaine
 Donaldson, Renée
 Dorais-Bordeleau,
 Joshua
 Dostie, Paul
 Doucet, Mathieu
 Dubois, Wendy
 Dubreuil, Jacques
 Dubuc, Danielle
 Dufour, Elisabeth
 Dufour, Hélène
 Duguay, Charles
 Dumont, François
 Eichelbrenner, Nikolas

Emond, Joyce
 Falcao, Caroline
 Faucher, Daniel
 Faucher, François
 Faucher, Marcel
 Fisette, Hélène
 Fonda, Nick
 Fontaine, Annie
 Fontaine, Isabelle
 Fontaine, Marie-Eve
 Forgues, Claude
 Fortier, Sébastien
 Fortin, Lise
 Fortin, Manon
 Fortin, Pamela
 Fournier, Guy
 Fournier, Hélène
 Frappier, Lorraine
 Fréchette, Amélie
 Fréchette, Mélysa
 Fréchette, Paul
 Fredette, Nadia
 Frizzle, Stanley
 Gagné, Louise
 Gagnon, Claude
 Gagnon, Jacques
 Gascon, Christine
 Gaudette, Marthe
 Gauthier, François
 Gauthier, Gemma
 Gauthier, Jean
 Gauthier, Maxime
 Gauthier, Nicolas
 Gauthier, Pierre
 Genesse, Pierre
 Gingras, Louise
 Girard, Gabrielle
 Girard, Harold
 Girard, Nicole
 Girard, Sylvain
 Gobeil, Nathalie
 Gobeille, Marie
 Godbout, Grégory
 Carl

Gosselin, Paul
 Goulet, Denis
 Grégoire, Marie-Claire
 Grégoire, Martine
 Grenier, Samuel
 Grinberg, Agar
 Guay, Luc
 Guay, Nadja
 Guimar, Marie
 Hainse, Charlène
 Hallé, Simon
 Handfield,
 Jeanne-Marie
 Hardy, Claude
 Harnois, Michel
 Heatherington, Derek
 Hébert, Jacques
 Hébert, Réjean
 Hidalgo, Marianne
 Hillman Beauchesne,
 Ariane
 Houle, Denis
 Houle, Jacques
 Huard, Armandine
 Huppé, Alexandre
 Jacques, Gaétan
 Jacques, Nelson
 Janzing-Bachelet,
 Timon
 Jeanguillaume,
 Corinne
 Jolin, Jessie
 Jolin, Marc
 Joyal, Renée
 Jutras, Guylaine
 Keenan, Shannon
 Laberge, Monique
 Labonté, Dominique
 Lacasse, Alain
 Lacasse, Karine
 Lacasse, Noël
 Lachance, Mélissa
 Lacroix, Daniel
 Lacroix, Gilbert

Lafleur, Martine
 Laforest, Bertrand
 Laforest, Claire
 Laforest, Martine
 Laforest, Virginie
 Laframboise, Denis
 Lagacé, Chantal
 Lagueux, Gilles
 Laliberté, Annie
 Lamontagne, Julie
 Lamontagne, Michel
 Lamoureux, Daniel
 Landry, Bruno
 Landry, Suzanne
 Marie
 Lang, Isabelle
 Langevin, Annie
 Langlois, Marie-Josée
 Lansiaux, Géraldine
 Lanteigne, Lucie
 Lapierre, Benoît
 Lapointe, Maude
 Laradi, Wahiba
 Lareau, Jean-Louis
 Larivière, Michel
 Larochelle, Christine
 Larochelle, Micheline
 Larose, Gérald
 Larouche, Alain
 Larouche, Micheline
 Laterrière, Pierre
 Latulippe, Isabelle
 Lavallée,
 Marie Maxime
 Lavoie, Daniel
 Lavoie, Marie-Claude
 Lavoie, Martin
 Lavoie, Paul
 Le Pesant,
 Jean-Baptiste
 Leblanc, Nicole
 Leblond, Pierre
 Leclerc, Alexandre
 Lecours, Marthe

Lefebvre, Annie
 Lefebvre, Jean-Marie
 Legault, Nicolas
 Léger Joyal, Solange
 Lemaire, Nathalie
 Lemay, Lyette
 Lemay, Sylvain
 Lemieux, Gilbert
 Lemieux, Robin
 Lemire, Christian
 Lemire, Mathieu
 Lemoine, Pierre
 Lepage, Danielle
 Lesieur, Denis
 Lessard, Éric
 Letarte, Valérie
 Letarte-Lavoie, Laure
 Lévesque, Geneviève
 Lippé, Jean-François
 Loignon, Jean
 Longchamps, Danielle
 Longpré, Jean-Michel
 Lord, Guy
 Lynch, Richard
 Mainville, Carole
 Manson, Jim
 Marceau, Chantal
 Marchand, Brigitte
 Marino, Giuseppe
 Martel, Paul
 Martel, Ronald
 Martin, Gabriel
 Martin, Sylvain
 Martinet, Luc
 Matthon, Pierre
 McKenzie, Keith
 Ménard, Carole-Anne
 Mercier, Clément
 Mercier, Julie
 Messier, Bernard
 Métivier, Sophie
 Métras, Claude
 Meunier, Claude
 Michaud-Verreault,

Lysandre
 Michon, Marie-Soleil
 Mondon, Marianne
 Monnier, Roberpierre
 Mooney, Carol
 Moreau, André
 Morier, Mélanie
 Morin, David
 Morissette, Julie
 Mullins, Sharon
 Nadeau, Marie-Ève
 Nasser, Nathalie
 Neeley, Gary
 Obe, Jean Louis
 Olney, Marie
 Ouellet, Guy
 Ouellet, Jean-
 François
 Pagé, Philippe
 Papineau, Josée
 Paquet, Louise
 Parent, Audrey
 Parent, Serge
 Patenaude, Francine
 Paradis, Jean
 Pellerin, Denis
 Pelletier, Catherine
 Pelletier, Diane
 Pelletier, François
 Péloquin, Claude
 Perreault, Jean-Marie
 Petit, André
 Phaneuf, José
 Phenix, Martine
 Pilon, Claude
 Pinard, Yanick
 Plamondon, Annie
 Plamondon,
 Jacques André
 Plasse, David
 Poirier, Noémie
 Potvin, Diane
 Poulin, Félix
 Poulin, Marc

Poulin, Sylvain
Raby, Marie-Laurence
Racine, Carole
Racine, Daniel
Rajotte, Guylaine
Rancourt, Caroline
Rathier, Michel A.
Renaud, Robert
Riopel, Maude-Sophie
Roberge, Michel
Robert, Fanny
Robidas, Jacques
Robinet, Danielle
Rochette, Paule
Rochon, Daniel
Rodrigue, Charles
Rodrigue, Mireille
Rodrigue, Sarah
Rollet, Katherine-Lune
Rose, Jérémie
Rose, Kathy
Rose, Mario
Rouillard, Julie
Rousseau, Christian
Rousseau, France
Rousseau, Guillaume
Roussil, Madeleine
Roux, Esther
Roy, André

Roy, Céline
Roy, Christian
Roy, Linda
Roy, Martin
Ryan, Jean-Michel
Sage, Caroline
Saint-Jean, Armande
Sauvageau, Chantal
Savoie, Patrice
Scalzo, Diego
Scieur, Jean-Paul
Simoneau, Jean
Sinotte, Claire
Sirard, Benoit
Skreslet, Jane
Slaiby, Charlotte
Smith, Claude
St-Cyr Badger,
Katherine
St-Louis, François
St-Pierre, Diane
Sutton, Karen
Swennen, Lucie
Talbot, Guy
Talbot, Jean
Tardif, Roxanne
Tarte, Charles
Théberge, René
Thibault, Francine

Thibault, Linda
Touchette, Richard
Tougas,
Jean-Sébastien
Tousignant-Paquette,
Pascal
Toutant-Paradis,
Olivier
Tremblay, Jocelyn
Turcotte, Félix
Turgeon, Lise
Vachon, Alain
Vachon, Stella
Vadnais, Ghislain
Vaillancourt, Benoit
Vanasse, Alice
Vary, Céline
Viens, Véronique
Vignau, Sophie
Villeneuve, Vicky
Vincent, Aurore
Vincent, Nicole
Watson, Anet
Watson, Lorraine
Wolff, Jean-Luc
Wolfshagen,
Dominique
Zeitlinger, Julie